



**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 15 décembre 2025, à 18h00
en la salle Mario-Gauthier**

Sont présents :	Monsieur le maire	Jean-René Labelle
	Mmes les Conseillères	Joëlle Grenier Karine Morin Caroline St-Jean
	MM. les Conseillers	Emmanuel Dion Vincent Guénette Keven Renière
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron
	M. le directeur général	Alain Cassista

2025-12-15 - 397

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h00 par Monsieur Jean-René Labelle, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2025-12-15 - 398

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Joëlle Grenier appuyé par Monsieur le Conseiller Vincent Guénette et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2025-12-15 - 399

Mandat à la direction générale pour négocier la résiliation de l'entente de partenariat avec la CCITB

Attendu que, suite à l'adoption de la résolution numéro 2025-08-244 en août dernier, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a signé une *Entente de partenariat 2026-2028* avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB), laquelle prévoit des services de liaison, d'accompagnement aux entreprises, des initiatives locales et une campagne d'achat local, et que cette entente engage financièrement la Ville pour des montants annuels totalisant entre 92 600 \$ et 97 143 \$ avant taxes pour les années 2026 à 2028;

Attendu que depuis la signature de cette entente, la réalité financière de la Ville a substantiellement évolué, notamment en raison de l'annonce, en octobre 2025, de la perte d'une somme importante liée au financement de la ruralité, laquelle affectera les revenus municipaux dès l'exercice 2026;

Attendu que cette perte financière impose à la Ville des contraintes budgétaires majeures, obligeant l'administration municipale à revoir l'ensemble de ses priorités stratégiques et à réévaluer la pertinence de chaque engagement financier afin d'assurer une saine gestion des fonds publics;

Attendu que la Ville doit respecter son cadre financier révisé et poursuivre l'objectif d'une optimisation rigoureuse des dépenses, notamment en matière de partenariats externes dont les coûts récurrents sont significatifs;



2025-12-15 - 399

(suite)

Attendu que l'analyse des besoins réels sur le territoire met en lumière la nécessité de mieux documenter et comprendre l'utilisation et les retombées concrètes de l'entente pour les entreprises locales, considérant le nombre d'entreprises participant activement aux projets et bénéficiant directement des services offerts;

Attendu que malgré la valeur des services offerts, le contexte financier actuel commande une révision prudente de l'engagement de la Ville envers cette entente et la possibilité d'y mettre fin conformément aux modalités prévues, notamment celles relatives à l'annulation en situation exceptionnelle, mentionnées à la section *Modalités de paiement*

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Emmanuel Dion appuyé par Madame la Conseillère Caroline St-Jean et résolu à la majorité;

Monsieur le Conseiller Keven Renière demande le vote.

Pour	Contre
Vincent Guénnette	Keven Renière
Karine Morin	
Caroline St-Jean	
Emmanuel Dion	
Joëlle Grenier	

Que le conseil municipal mandate officiellement la direction générale à entreprendre, au nom de la Ville, toutes les démarches nécessaires afin de négocier la résiliation de l'Entente de partenariat 2026-2028 intervenue avec la CCITB;

Que la direction générale évalue, le cas échéant, les conditions de résiliation prévues à l'entente, incluant les coûts potentiels calculés au prorata des services déjà rendus, et qu'elle soumette au conseil municipal un rapport détaillé avant toute confirmation définitive;

Que la direction générale soit autorisée à entreprendre toute communication ou rencontre jugée nécessaire avec la CCITB afin d'en arriver à une entente amiable, respectueuse et conforme aux intérêts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Que le Conseil municipal réaffirme sa volonté d'assurer une gestion financière responsable, alignée sur les priorités stratégiques révisées et sur l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire dans un contexte de revenus réduits;

ADOPTÉ

2025-12-15

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2025-12-15 - 400

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épousé.

ADOPTÉ